

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL****27 MARS 2025**

L'an deux mil vingt CINQ, le VINGT SEPT MARS à 19 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances après convocation légale, sous la présidence de Monsieur André DESMEDT, Maire.

Étaient présents : M. DESMEDT André, Maire – Monsieur AUBURSIN Gaston - Mr HUON Jean-Pascal – Mme LAMBERT Marie – Mr BLANPAIN Johann - Mr MERVILLE Hervé- Mme BONNET Nadine – Mme DERONNE Catherine – Mme VAN EECKHOUT Sophie – Mr BOUDREZ André – Mr LARIVIERE Romuald - Mme LHEUREUX Natacha - Mr DELARRE Daniel - Mr VIGIER Hervé – Mme DUTRIEUX Julie - Mr VERDIERE Andy - Mr BUEMI Bruno – Mme WADBLED Laetitia – Mr DELCROIX Thibaut – Mme DHONT Audrey.

Étaient absents : Mme LECOEVRE Stéphanie - Mme VANDENBROUCKE Gaëlle – Mme DEBRABANT Marjorie – Mme MASCAUX Ségolène - Mme LUTAS Sylvie – Mr LAVOGIEZ Gaël – Mme WILLEMS Véronique

Ont donné procuration : Mme LECOEVRE Stéphanie à Mme VAN EECKHOUT Sophie – Mme VANDENBROUCKE Gaëlle à Mme BONNET – Mme DEBRABANT Marjorie à Mr DELARRE Daniel - Mr LAVOGIEZ Gaël à Mr VIGIER Hervé – Mme MASCAUX Ségolène à Mme LHEUREUX Natacha - Mme LUTAS Sylvie à Mr DESMEDT André – Mme WILLEMS Véronique à Mme WADBLED Laetitia -

*Mr MERVILLE Hervé a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire.*

**NOMBRE DE :**

Conseillers en exercice	Présents	Votants
<b>27</b>	<b>20</b>	<b>27</b>

**Objet : VENTE DE LA PARCELLE AH 516 (délib. 2025/02/09)**

La commune est propriétaire de la parcelle **AH 516** d'une contenance de 594 m2 **située 9 rue Henri Ghesquière** avec une surface du bâti de 49 m2. Il s'agit d'une maison semi-individuelle de 1925 composée au rez-de-chaussée de 2 pièces, à l'étage 1 chambre, un bureau, une pièce de rangement. Un passage sur le côté donne accès à l'entrée de la maison, à un garage en mauvais état, aux WC extérieurs, au jardin. Il existe également un grenier accessible par une échelle. L'habitation ne dispose d'aucun élément de confort, et doit être entièrement réhabilitée.

Ce bien était en location. Suite au décès de l'occupant, Monsieur le Maire propose de mettre ce bien en vente. Une réhabilitation serait trop onéreuse.

Suite à l'avis des domaines en date du 1<sup>er</sup> Octobre 2024 pour une valeur vénale de 59.000 €, Cette valeur est assortie d'une marge d'appréciation de 15 %. portant la valeur minimale de cession à 50.000 €.

Une première offre nous a été transmise par Monsieur JACKOWSKI voisin mitoyen pour un montant de 30.000 €, une deuxième offre a été faite par Monsieur BOULOGNE Nicolas pour un montant de 50.000 €.

Monsieur le Maire fait part de nouvelles propositions d'offres avant et pendant la réunion de conseil.

Après délibération,

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser la vente de la parcelle AH 516 d'une contenance de 594 m<sup>2</sup> avec une mise en vente à 50.000 €. Ce dossier sera déposé chez Maîtres SCANNELLA et RICHEZ – notaires associés à St Amand les Eaux qui seront chargés de la mise en vente.

Le futur acquéreur sera désigné lors d'un prochain conseil municipal.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,

Le secrétaire,

MERVILLE Hervé



Le Maire,

André DESMEDT



Nota. Le Maire certifie que le  
Compte rendu de cette délibération  
a été affiché à la porte de la mairie  
Le 31 mars 2025  
Que la convocation du conseil  
avait été faite le 20 mars 2025  
le Maire.